



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville
Ministère de la santé et des sports
Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique
et de la réforme de l'État

**Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques**

**Sous-direction 'observation de la
solidarité'**

Bureau 'famille, handicap, dépendance'

Paris, le 4 décembre 2009

DREES-BFHD N°96

REMONTEES INDIVIDUELLES APA 2006-2007

COMPTE RENDU DE LA JOURNEE DU 17 NOVEMBRE 2009

OBJET : Journée de présentation des premiers résultats de l'opération « Remontées individuelles APA 2006-2007 »

PARTICIPANTS :

Conseils généraux :

- Indre-et-Loire : Mmes Claudine BEAULIER, Marianne MOUNIER
- Aude : Mme Agnès BELDAME,
- Ardèche : Mme Corinne BIENASSIS
- Charente : Mmes Stéphanie BON, Dominique DUTERTE
- Côtes-d'Armor : Mmes Valérie BOULIN-HAMON, Lenaig COURTAS
- Gard : Mme Régine BOUVERON
- Corrèze : Mmes Marie-France COLY, Catherine ROCHE
- Guyane : Mmes Paulette CONSTANT, Martine PACAUD-FELICES
- Vaucluse : Mmes Isabelle DELAUNAY, Valentine KANAPA
- Rhône : Melle Claude ESSERTEAU, Mme Agnès CROATTO
- Nord : Mme Paule LAIDEBEUR
- Gard : M. Bernard GILBERT
- Pas-de-Calais : Mme Pascale HENNEBELLE, M. Luc GINDREY
- Alpes-Maritimes : Mme Martine JACOMINO
- Seine-Maritime : Mme Isabelle JOLLIVET-PEREZ, Line MOREAU,
Angeline RENO-LAVERSANNE, M. Didier MONTIER
- Hautes-Pyrénées : MM. Laurent LAGES, Yves SOLANS
- Hauts-de-Seine : Mme Chantal LELLIG
- Val d'Oise : Mmes Laurence LEREVEREND, Valérie NION
- Haute-Marne : Mme Marie-Christine LOUROT
- Paris : Mmes Marie-Pierre PAVILLET-CHEUSEL, Mélanie RIDEL
- Seine-Saint-Denis : Mme Marina ROUAUD, M. Luc RENOUX
- Haut-Rhin : Mme Stéphanie TACHON, M. Pierre RINGLER

Adresse postale : 14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Adresse visiteurs : 11 place des cinq martyrs du lycée Buffon - 75014 PARIS

<http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/> - <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/>

DREES :

Mmes Marie-Hélène BELLEGOU, Joëlle CHAZAL, Élise CLÉMENT, Clotilde DEBOUT,
Sylvie EGHBAL, Maude ESPAGNACQ, Michèle MANSUY, Jacqueline PAVIOT,
Isabelle ROBERT-BOBEE, Olivia SAUTORY, Françoise TRESPEUX,
Amandine WEBER

M. Ronan MAHIEU

Société Lincoln :

Mme Dorothée DELAUNAY

DESTINATAIRES : Participants

1 Introduction

Ronan Mahieu, sous-directeur de l'Observation de la Solidarité à la DREES, introduit la journée en rappelant que la décentralisation des politiques sociales mise en œuvre depuis plusieurs années (RMI, APA, PCH, RSA,...) présente des enjeux primordiaux pour une direction d'études et de statistiques comme la DREES, qui doit notamment consolider une vision nationale, globale et détaillée, de l'évolution de chaque dispositif, au-delà des disparités liées aux décisions spécifiques à chaque collectivité.

A ce titre l'opération « Remontées individuelles APA 2006-2007 » est importante car elle fournit, pour tous les départements volontaires, des informations plus fines que de simples agrégats et, de ce fait, grâce à une connaissance assez précise des bénéficiaires et de leurs parcours, permet de mieux comprendre la dynamique de l'allocation. Il espère que l'intérêt que porte la DREES à cette source sera partagé par les conseils généraux associés à l'opération, notamment pour les études sur le positionnement des départements en fonction de leurs caractéristiques propres telle que la démographie.

2 Interventions

Les diaporamas supports des interventions sont disponibles sur le site Internet dédié à la manifestation.

Les textes ci-après sont les résumés des interventions, remis aux participants lors de la journée du 17 novembre.

2.1 Présentation et bilan de la collecte : 34 conseils généraux associés

Intervenant : Clotilde Debout, DREES

Afin d'affiner les données de cadrage dont la DREES dispose au plan national et d'améliorer les méthodes de projections du nombre d'allocataires, la DREES a mis en place en 2008 et 2009, en partenariat avec 34 conseils généraux, une remontée de données administratives individuelles anonymisées sur les bénéficiaires de l'APA. Cette opération s'intègre au dispositif d'enquêtes administratives déjà mises en place par la DREES sur les bénéficiaires de l'APA, avec des remontées de données agrégées par département : l'enquête trimestrielle sur les bénéficiaires de l'APA et le questionnaire annuel auprès des conseils généraux sur les bénéficiaires de l'aide sociale départementale. L'opération de « Remontées de données individuelles APA 2006-2007 » est un recueil de données sur tous les bénéficiaires de l'APA ayant eu des droits ouverts à l'APA entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2007. Cette opération de remontées individuelles avait été organisée à titre expérimental en 2006 auprès de quelques départements. Elle a, pour l'opération 2008, été élargie à un nombre plus important de départements, afin d'assurer une meilleure représentativité des données. La phase de collecte des données s'est déroulée d'avril 2008 à avril 2009. En parallèle, et ce dès janvier 2009, des travaux d'harmonisation des fichiers ont été réalisés par la DREES. Des données concernant plus de 500 000 personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile ou en établissement, ont ainsi été recueillies. Elles permettent de connaître le profil des bénéficiaires, leur prise en charge via l'allocation mais aussi leur parcours (évolution du niveau de dépendance ou changement de lieu de vie) au sein du dispositif APA.

2.2 Comment s'adapter à la diversité des systèmes de gestion de l'APA et des données transmises ?

Intervenant : Clotilde Debout, DREES

L'opération de « Remontées individuelles APA 2006-2007 » est un recueil de données sur les bénéficiaires de l'APA issues des systèmes de gestion des conseils généraux. La phase de collecte a permis de mettre en évidence une grande diversité des systèmes de gestion des allocataires au sein des départements (fournisseurs de logiciels ou développement d'applications propres). La phase d'extraction des données a donc été réalisée soit directement par les conseils généraux, soit avec l'appui des fournisseurs de logiciels qui ont développé à la demande de la DREES, des requêtes informatiques spécifiques pour l'opération et adaptées à chaque conseil général. L'objectif initial était de recueillir une cinquantaine de variables pour chaque bénéficiaire de l'APA. La DREES a dû prendre en compte l'hétérogénéité des données disponibles au sein des systèmes de gestion. Ainsi, tous les dispositifs ne permettent pas de suivre l'historique des bénéficiaires depuis leur entrée dans le dispositif. De même une même variable du fichier de gestion peut être renseignée différemment d'un département à l'autre. Enfin, les données de gestion de l'APA ne permettent pas d'avoir des informations concernant les personnes qui vivent au sein d'établissements sous dotation globale dépendance. Afin de constituer une base d'étude, la DREES a réalisé un travail de validation et d'harmonisation des données, en partenariat avec les correspondants pour l'opération au sein de chaque conseil général. Un important travail de contrôle de cohérence des fichiers et de recodage des données a été réalisé, permettant d'obtenir des indicateurs comparables entre les départements et de réaliser des études représentatives de l'ensemble de la France.

2.3 Présentation d'indicateurs de synthèse sur les bénéficiaires de l'APA

Intervenant : Dorothée Delaunay, société Lincoln

A partir des données individuelles sur les bénéficiaires de l'APA ayant eu des droits ouverts entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2007, un ensemble d'indicateurs a été construit en collaboration avec quatre conseils généraux ayant participé à l'opération. Ces indicateurs sont présentés sous forme de fiches de synthèse déclinées à différents niveaux géographiques : départemental, national et par groupe de départements au profil démographique similaire. Ces fiches de synthèse n'ont pas été construites comme un outil de pilotage pour les conseils généraux ; en effet, elles ont été élaborées dans l'objectif de montrer la potentialité d'analyse et d'étude statistique contenue dans les données individuelles des bénéficiaires de l'APA remontées par les départements. Le choix des indicateurs présents dans ces fiches de synthèse reflète, d'une part, l'intérêt porté par les quatre conseils généraux pour ces indicateurs alors qu'un ensemble de propositions leur a été soumis ; et d'autre part, ce choix reflète les contraintes liées aux données remontées : hétérogénéité des informations disponibles selon les départements, qualité des données remontées... Ainsi, les données exploitées ont permis de construire des indicateurs caractérisant le profil des bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2007 et ce, par lieu de vie ; elles ont également permis d'appréhender la gestion de l'APA en termes de flux de bénéficiaires dans le dispositif APA individualisé en 2006 et 2007. Cette intervention a pour objectif de présenter la démarche de construction des indicateurs et les choix opérés quant à leur sélection. Ces indicateurs seront explicités à travers les résultats obtenus au niveau national. Chaque participant disposera de la fiche de synthèse le concernant (au niveau départemental et groupe de départements), ce qui lui permettra de suivre la lecture des différents indicateurs et de comparer les résultats de son département à ceux obtenus au niveau national.

2.4 Retour d'expériences du département de la Seine-Maritime

Intervenants : Line Moreau, Didier Montier, Isabelle Jollivet-Perez et Angeline Renou Laversanne, conseil général de la Seine-Maritime

Le département de la Seine-Maritime s'est doté en janvier 2009, d'un nouveau logiciel de gestion des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie dans un contexte de besoins nouveaux et accrus d'informations concernant les personnes âgées. En effet, le besoin de données de gestion des aides aux personnes âgées et aux personnes handicapées se fait de plus en plus ressentir, tant au niveau de la direction, des chefs de service, des UTAS (unités territoriales d'action sociale), que de la direction générale. La mise en place du nouveau logiciel Genesis ainsi que l'utilisation de Business Objects (BO) permet de répondre de façon optimale à ces besoins en fournissant des tableaux de bord et autres indicateurs dans un

délai très court. De plus, la version WEB de BO permet une autonomie des services concernés dans l'exécution des requêtes préalablement créées, leur apportant ainsi une aide précieuse dans le suivi de leurs dispositifs.

2.5 Retour d'expériences du département du Pas-de-Calais

Intervenant : Pascale Hennebelle, conseil général du Pas-de-Calais

Le Pas-de-Calais, septième département de France de par sa population de près de 1,5 millions d'habitants est un département parmi les plus jeunes de France. Cependant, le département présente des indicateurs socioéconomiques qui mettent en évidence des conditions de vie difficiles : fort taux de chômage, faiblesse des revenus et des retraites, taux de mortalité supérieur à la France, espérance de vie toujours en deçà de la moyenne nationale. Le Département affiche une volonté politique de rapprocher son action des citoyens avec un profond effort de territorialisation de ses activités.

Les données APA ont été traitées afin de répondre à un besoin de pilotage plus fin des politiques au niveau territoire, et de répondre à la nécessité de connaître la population bénéficiant de l'APA dans le contexte de la réécriture du schéma en faveur des personnes âgées.

Dans le domaine de la solidarité, cette volonté de rapprocher l'action au plus près des citoyens se traduit à travers l'écriture du Schéma Départemental en faveur des Personnes Âgées 2008-2012 par une approche nouvelle en trois axes : un travail partenarial très affirmé, une dimension territoriale construite à partir des diagnostics territoriaux et une approche globale de la personne âgée.

L'approche territoriale de la politique sociale en faveur des personnes âgées est possible grâce à la réalisation de diagnostics territoriaux. L'APA est le « témoin » du niveau de dépendance des personnes âgées au sein du département. Le taux de prévalence de l'APA est plus élevé pour le Pas-de-Calais (11 %) que pour moyenne française (8 %). Il est nécessaire de connaître la population des bénéficiaires de l'APA et d'observer les disparités territoriales de leurs caractéristiques afin de réaliser des diagnostics territoriaux. Le conseil général traite et analyse les données de gestion dont il dispose sur les bénéficiaires de l'APA. Ces analyses ont permis de réaliser une étude pour le Pôle Solidarité. Ces enseignements ont été utilisés au cours d'un travail partenarial qui s'appuie sur des livrets de diagnostics territoriaux. Enfin un travail a été réalisé en partenariat avec la direction régionale de l'INSEE pour la parution d'une page de profils.

2.6 Profils des 34 départements participants

Intervenant : Dorothée Delaunay, société Lincoln

Dans le cadre de la construction des fiches de synthèse sur les bénéficiaires de l'APA, un regroupement des 100 départements français a été opéré sur la base de données caractérisant les populations, données externes aux données remontées par les départements participants. Ainsi, la France a été découpée en 8 groupes de départements au profil similaire d'un point de vue démographique (part de la population âgée, niveau de vie des personnes âgées...), de structure d'accueil pour personnes âgées et de part des bénéficiaires de l'APA dans la population âgée. La typologie des 34 départements participants à l'opération a été construite non seulement sur ces données externes mais également sur les données individuelles sur les bénéficiaires de l'APA remontées par les départements. La prise en compte de ces données a permis d'enrichir l'analyse et de mettre en évidence des regroupements de départements sensiblement différents ; en effet, des informations telles le niveau de dépendance ou le niveau de ressources des bénéficiaires ont modifié le profil des départements et par conséquent leurs regroupements. Cette nouvelle typologie a permis de mettre en évidence 8 groupes de départements au profil différencié. Les facteurs les plus discriminants sont deux types : les premiers concernent principalement le niveau d'urbanisation des départements, leur niveau de richesse et la part des bénéficiaires de l'APA vivant à domicile ; les seconds reposent davantage sur l'âge des bénéficiaires de l'APA, leur niveau de dépendance et leur niveau de ressources, ce dernier facteur étant fortement lié au niveau de richesse du département.

Cette intervention a pour objectif de présenter la démarche de construction de la typologie des 34 départements, de montrer l'apport des données individuelles sur les bénéficiaires de l'APA par rapport à une simple prise en compte de données générales et de décrire le profil des bénéficiaires de chacun des 8 groupes identifiés à l'aide des facteurs les plus discriminants.

2.7 Perspectives d'études : durée de perception de l'APA et évolution du nombre de bénéficiaires

Intervenant : Clotilde Debout, DREES

L'objectif principal de la mise en place par la DREES des « Remontées individuelles APA 2006-2007 » est de mieux estimer l'évolution à moyen terme du nombre ainsi que du profil (niveau de dépendance, âge...) des personnes âgées bénéficiaires de l'APA. En effet, la population âgée de 75 ans et plus augmente d'environ 3% chaque année. De plus depuis 2006, la population des personnes âgées de plus de 85 ans, plus souvent en situation de dépendance, croît plus rapidement puisque les classes d'âge nées à partir de 1920 sont plus nombreuses que les précédentes nées pendant la première guerre mondiale. Ces évolutions démographiques sont directement en lien avec l'évolution du nombre de bénéficiaires de l'APA. La DREES a réalisé des estimations de la durée de perception des allocataires de l'APA selon leurs caractéristiques à l'entrée dans le dispositif à partir des données de 22 départements. Ces estimations constituent la première étape dans la construction d'un modèle de projections du nombre de bénéficiaires. Une des richesses des données collectées est en effet de permettre de connaître, non seulement la dernière situation des bénéficiaires, mais aussi, pour un grand nombre de conseils généraux, l'historique de leur parcours au sein du dispositif de l'APA. Les données recueillies nous renseignent notamment sur les différentes évaluations du GIR de la personne âgée, sur son éventuelle entrée en établissement pour personnes âgées et sur la date de sa sortie du dispositif. La durée de perception qui a été modélisée est le temps écoulé entre l'ouverture des droits à l'allocation et la fermeture des droits à l'allocation. La durée de perception de l'APA a été estimée selon le niveau de dépendance relevé lors de la première évaluation par l'équipe médicosociale, selon le lieu de vie (domicile ou établissement) ou encore selon l'âge de la personne âgée.

3 Débat

3.1 Les bases de gestion APA

3.1.1 Exploitation par les conseils régionaux

Plusieurs conseils généraux réalisent des analyses à partir des données des bases de gestion APA de leur département, par exemple sur les plans d'aide (contenu, montant, évolution), les durées de prise en charge, les passages de domicile à établissement, la prévalence de l'APA dans la population de personnes âgées et son suivi dans le temps, par tranche d'âge.

La réalisation de ces analyses présente deux difficultés majeures :

- la transformation des informations de gestion en données d'études fiables.

Ceci suppose de construire des données adaptées aux études envisagées, en gérant au mieux certaines incohérences dans les données de gestion saisies. Par exemple, pour une personne décédée, une date de sortie du dispositif APA peut être incompatible avec la date de décès ou non renseignée. Ceci se traduit par la nécessité d'imputer certaines données ou de formuler des consignes d'évolution des pratiques de saisie.

Les conseils généraux sont donc intéressés par un retour d'expérience de la DREES à l'issue de l'opération « Remontées individuelles ». La DREES communiquera les 34 contrôles de cohérence construits pour vérifier les fichiers des « remontées individuelles 2006-2007 ».

- la faiblesse des données de contexte disponibles.

Plus précisément sont préjudiciables l'absence de données démographiques fines entre 1999 et 2006 et la non-disponibilité de la catégorie sociale détaillée des retraités dans le recensement de la population, informations importantes quand on aborde le thème de la dépendance. Sont également très attendues les études qui seront réalisées avec l'enquête Handicap-Santé¹, et qui permettent des approches transversales : dépendance des personnes âgées par tranche d'âge, espérance de vie sans incapacité, besoins des personnes âgées, etc.

¹ L'enquête Handicap-Santé doit permettre d'actualiser, en intégrant un nouveau contexte, notamment législatif, les résultats de l'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance (HID) de 1998-99, avec un passage sur le terrain de cette enquête en ménages ordinaires (en 2008) et en institutions (en 2009).

De nombreux départements développent en interne le requêtage des bases de gestion adapté à leurs objectifs d'études ou de suivi de gestion. En cas de questions sur le contenu des compteurs ou des extractions des « remontées individuelles », ils invitent la DREES à entrer en contact directement avec leur service et non avec le prestataire informatique, celui-ci n'ayant pas les compétences requises pour répondre sur le fond.

Enfin, les conseils généraux disposent souvent d'un même système de gestion pour gérer l'APA, l'aide ménagère et l'aide sociale à l'hébergement.

3.1.2 Archivage

Les informations des bases de gestion sont souvent conservées au maximum deux années après la date de fermeture des droits (décès par exemple).

3.1.3 Durée perception APA très courte

Le DREES a repéré des durées de perception d'APA très courtes dans les bases transmises par les conseils généraux. Ces cas peuvent correspondre à des personnes entrées en APA via la procédure d'urgence, mais non maintenues dans le dispositif à l'issue de l'évaluation.

3.1.4 Évaluation GIR

Toutes les évaluations du GIR d'une personne à un moment donné sont saisies dans les bases de gestion et non uniquement le GIR de synthèse. Des évaluations sont fréquemment demandées par la famille à la suite d'une aggravation de la situation de la personne âgée et ne sont pas seulement réalisées au moment du renouvellement des droits.

3.2 Comparaison entre départements

3.2.1 Site Internet DREES

La plupart des conseils généraux connaissent les sites Internet et Extranet de la DREES sur l'APA². Ce site leur permet de comparer les données APA de leur département avec celles d'autres départements et également de comparer les évolutions départementales par rapport aux évolutions nationales.

Lorsqu'il s'agit de comparer deux territoires entre eux, il est important d'adopter et mettre en œuvre des définitions et concepts identiques.

Pour cette raison, les conseils généraux présents souhaitent qu'une documentation complète sur les éléments à prendre en compte dans les différents compteurs demandés soit mise à disposition par la DREES en accompagnement des questionnaires des enquêtes trimestrielles auprès des bénéficiaires de l'APA et des questionnaires des enquêtes annuelles sur les bénéficiaires de l'aide sociale départementale. A été cité à titre d'exemple le décompte des personnes en accueil de jour ou temporaire, qui selon les départements, perçoivent l'APA à domicile ou l'APA en établissement.

3.2.2 Disparités départementales

La DREES a publié en 2005 une étude³ sur les disparités départementales d'APA, rapprochant le taux de bénéficiaires de l'APA départementale de différentes informations caractérisant le territoire telles que espérance de vie, part de personnes percevant le minimum vieillesse, part de la population rurale, etc., afin de mettre en évidence la part « explicable » des disparités par des caractéristiques sociodémographiques départementales.

La modélisation effectuée a permis d'interpréter et de relativiser les disparités constatées quant à la proportion de bénéficiaires de l'APA dans la population âgée de 75 ans ou plus. « Près des deux tiers (62 %) des écarts apparaissent ainsi liés à la structure sociodémographique des départements et 6 % aux variables influant sur la politique propre des départements (politique passée, aisance financière). La politique propre du département est toutefois loin d'être entièrement décrite par ces variables et une grande partie des écarts résiduels (32 %) résulte probablement à la fois de facteurs d'environnement et d'éléments plus

² <http://www.sante.gouv.fr/drees/apa/>

³ Études et résultats n°372, disponible sur le site de la DREES à l'adresse : <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/doc.htm>

discrétionnaires non pris en compte dans ce modèle. ». Même si la grille nationale AGGIR peut être appliquée diversement par les différentes équipes d'évaluation, son utilisation a probablement limité les différences que l'on aurait pu attendre entre des départements de richesse et de composition sociale très diverses.

3.2.3 Typologie

La typologie réalisée sur la base des données des 34 départements participant à l'opération, présentée lors de cette journée, a suscité des questions de la part des conseils tant sur le choix des variables retenues que sur les résultats (départements appartenant au même groupe) et leur interprétation.

3.3 APA établissement

3.3.1 Lieu de vie

Pour les personnes bénéficiant de l'APA établissement, l'information sur les lieux de vie, comme le nom de l'établissement hébergeant la personne, ne figure pas dans les bases de gestion des départements.

3.3.2 Établissements sous dotation globale

Dès lors qu'un établissement passe sous dotation globale, le conseil général ne dispose plus des informations individuelles sur les personnes hébergées dépendantes au sens de l'APA⁴. Les seules informations communiquées par l'établissement sont les états prévisionnels servant au financement.

La dotation globale se généralisant, à terme, les conseils généraux ne conserveront donc d'information individualisée sur les bénéficiaires de l'APA que pour les personnes ayant un domicile de secours dans leur département et hébergées dans un établissement situé dans un autre département. Il est probable que les profils de ces personnes, souvent peu nombreuses, ne soit pas représentatif de celui de toutes les personnes hébergées en établissement.

Les enquêtes EHPA réalisées tous les 4 ans par la DREES livrent des photographies sur les populations hébergées. Les données départementales sont diffusées par les DRASS et permettent de connaître les départements d'origine des personnes hébergées. Des aménagements des questionnaires à la marge sont envisageables, afin de répondre à certains des besoins d'information exprimés.

Plusieurs départements souhaiteraient disposer de moyens leur permettant de connaître chaque année la clientèle des établissements financés, au regard de la dépendance et d'autres caractéristiques et s'inquiètent des perspectives de généralisation de la dotation globale sans que les textes ne prévoient un dispositif de remontée d'information au niveau départemental sur la clientèle de ces établissements.

3.4 Plans d'aide

Les montants moyens des plans d'aide constituent un indicateur assez largement utilisé, que certains départements préfèrent compléter par le volume d'heures moyen par bénéficiaire.

Généralement, l'aide humaine est privilégiée sur l'aide technique lors de l'élaboration des plans d'aide, notamment pour les GIR 1 et 2. Certains départements développent des financements extra-légaux : heures financées pour des GIR1, financement d'aménagements du logement.

Dans une version ultérieure de l'opération « Remontées individuelles », une information sur ces dispositifs extra-légaux pourrait être intéressante à collecter.

3.5 Prospective

De nombreux conseils généraux attestent de la nécessité de disposer de données prospectives : évolution du nombre de personnes âgées, évolution de la dépendance, etc. Plusieurs ont d'ailleurs conduit des travaux de projections du nombre de personnes dépendantes avec l'INSEE à horizon 2020 ou 2030 dans le cadre de l'élaboration des schémas gérontologie notamment.

Les projections supposent de définir plusieurs hypothèses réalistes. Les projections que la DREES envisage seront réalisées à législation inchangée. En effet, intégrer des évolutions législatives suppose de connaître

⁴ La Seine-Maritime a mis en place un suivi 'simplifié' de demande d'APA pour les personnes hébergées dans les établissements sous dotation globale, mais la pérennité de celui-ci n'est pas assurée.

précisément ces évolutions, pour pouvoir simuler leur impact. Ce n'est pas le cas aujourd'hui avec le projet connu sur le nom de « 5^{ème} risque ». Ces projections traduiront donc ce à quoi conduirait spontanément la dynamique démographique à législation inchangée.

3.6 Lien avec démarche CNSA

La DREES et la CNSA coordonnent leurs programmes d'études, chacune ayant une compétence propre du fait de son statut et de ses missions.

Ainsi, la DREES est associée à la réflexion sur le système d'information partagé que la CNSA souhaite développer en collectant des données des bases de gestion des MDPH. Les attentes de la DREES vis-à-vis de cet entrepôt est d'accéder aux informations mobilisables à des fins d'études statistiques.

Si les travaux de la DREES peuvent alimenter les réflexions sur les projections financières, ces dernières sont issues de travaux propres à la CNSA.

4 Clôture

Ronan Mahieu clôture la journée en remerciant les participants de leur présence et de la qualité des échanges et au-delà, d'avoir participé à l'opération en mettant à disposition des extraits anonymisés de leurs bases de gestion.

L'objectif de cette journée était de partager avec les conseils généraux les résultats des premiers travaux conduits à partir des données transmises et présenter les études prévues à partir de cette source très riche.

La DREES va poursuivre les échanges avec les conseils généraux sur les travaux statistiques de suivi des politiques sociales décentralisées.

Outre les dispositifs réguliers, telles que les enquêtes trimestrielles sur les bénéficiaires de l'APA et de la PCH, les enquêtes annuelles sur les bénéficiaires de l'aide sociale départementale et sur les dépenses départementales d'aide sociale, sont prévues deux investissements nouveaux :

- une enquête sur l'organisation mise en place par les conseils généraux pour le RSA, un an après la mise en place du dispositif ;
- le groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (CNIS) sur les « indicateurs sociaux départementaux », auquel participaient plusieurs représentants de conseils généraux, va remettre son rapport avant la fin de l'année 2009. Ce rapport propose la collecte de plusieurs indicateurs de niveau départemental de contexte territorial et sur chacun des 4 domaines suivants : « personnes âgées dépendantes et en risque de dépendance », « handicap », « enfance et jeunesse en danger », « minima sociaux et insertion » et formule des recommandations pour développer ... Une expérimentation va être conduite avec des conseils généraux volontaires pour calculer effectivement ces indicateurs de façon harmonisée, avant une généralisation de leur production sur l'ensemble du territoire. Les conseils généraux volontaires peuvent faire connaître auprès de Michèle Mansuy (DREES).

Concernant le renouvellement de l'opération « Remontées individuelles APA » par la DREES, si le principe est acquis, la réédition de ce projet est plutôt prévue à horizon de 4 à 5 ans. En effet, compte tenu des moyens nécessaires pour mener à bien l'opération, un rythme annuel ou biennuel n'est pas envisageable. En amont, de cette réédition, il faudra expertiser ce qui pourra être fait sur dotation globale car un suivi limité aux bénéficiaires de l'APA en domicile nuirait fortement à l'intérêt de la source, et ce d'autant plus que les passages de domicile en établissement est fréquent pour les bénéficiaires de l'APA. Cette expertise pourrait être conduite dans le cadre d'un groupe de travail restreint associant notamment DREES et conseils généraux.